ASSASSINAT SUIVI D'INCENDIE. — Caen, 27 janvier. — Un crime a été commis cette nuit à Longvillers; la victime est une vieille dame de 80 ans, Sabatier, qui a été assassinée. Le feu a été mis ensuite à son habitation.

— Le vol est le mobile du crime.

— Le parquet de Caen fait procéder à l'autopsie de la victime. L'assassin n'a pas encore été arrêté.

UN MEURTRIER DE SEIZE ANS. — Lyon, 27 janvier. — Un crime vient d'être commis à la maison d'éducation de Sainte-Foy.

Le nommé Deschampier, âgé de 19 ans, sous-chef de la maison, avait fait une observation à un jeune détenu musicien, nommé Renaud, âgé de 16 ans. Celui-ci répliqua par deux coups de couteau dont l'un atteignit le cœur et détermina instantanément la mort. Le meurtrier s'enfuit. Arrêté sa victime n'a pas prononcé aucun mot.

UN INCIDENT GRAVE AU TIRAGE AU SORT. — Dijon, 27 janvier. — Le tirage au sort a été troublé par un conscrit, nommé Georges Mertz, peintre en bâtiments qui, à l'appel de son nom, a pris une poignée de numéros et l'a lancée dans la salle. Il allait recommencer quand il a été arrêté par le capitaine de gendarmerie.

Il a déclaré qu'il était anarchiste. Le gendarme l'avait fouillé, il a trouvé sur lui une bouteille de vitriol destinée à M. Ladrat, le brûler les registre de conscription, institution idiote.

Amené au parquet, Mertz a renouvelé ses déclarations anarchistes. Ses camarades ont déclaré que si on ne relâchait pas Mertz, ils feraient l'affaire des gros bonnets. Le tirage a continué.

Le Maire de Dijon ayant tiré pour Mertz, a amené le numéro 107.

UN FRÈRE ARRÊTÉ. — Paris, 27 janvier. — Le *Progrès de Pontoise* annonce l'arrestation du frère Aggée, de son vrai nom Antoine Meyrier, auteur d'une série d'attentats sur un grand nombre d'élèves de l'établissement religieux de la rue de Gisors. Le frère Aggée a fait aveud.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Gabrielle Bompard au Dépôt

Au Dépôt, où elle est actuellement incarcérée, Gabrielle occupe la cellule n° 17 du quartier des femmes. Elle paraît toujours n'avoir pas conscience de sa situation, et elle croit avoir rendu un grand service à la justice en lui révélant les secrets de l'affaire Gouffé.

Gabrielle se montre très joyeuse; elle cause et rit volontiers avec ses gardiennes; mais une chose la tracasse, c'est qu'elle ne va plus pouvoir se tirer. « Si on ne me rend pas mon cœur à frier, je vais être horrible, disait-elle hier à une surveillante; je vais avoir une tête chien fou. »

« Vous n'avez qu'à laisser pousser vos cheveux lui a-t-on répondu. » Gabrielle mange d'un excellent appétit, mais elle souffre beaucoup d'être obligée de coucher dans un lit. Et puis, elle trouve qu'elle ne peut pas faire sa toilette d'une façon suffisante, les lavabos du Dépôt ne permettant que des débarbouillages sommaires.

Incidents comiques

Quelques incidents très comiques et qui n'ont pas encore été racontés se sont produits dans la journée de samedi. Vers trois heures de l'après-midi, un monsieur correctement vêtu se présente au service de la sûreté.

— Je voudrais parler pour voir votre service?

— Je viens pour faire des révélations sur l'affaire Gouffé.

— Mais encore...

— J'ai la preuve que l'assassin de l'huissier de la rue Montmartre n'est pas Michel Eyraud.

— Et qui est-il?

— C'est le monsieur qui a ramené l'Amérique en France Gabrielle Bompard.

— Vous en êtes sûr?

— Absolument sûr.

Et l'étranger visiteur sortit d'une serviette en cuir une liasse de papiers qu'il étala fébrueusement sur le bureau de l'agent qui le reçut. Ce personnage était un fou; on l'a décoiffé en l'accablant de remerciements et en lui promettant de diriger l'instruction dans le sens de ses révélations.

Quelques instants après, un second monsieur, ayant la physionomie d'un homme d'affaires, accoutait dans le corridor du service de la sûreté, un groupe de reporters.

— Monsieur Eyraud, s'il vous plaît?

— Mais, monsieur... il n'est pas ici, il est en Amérique.

— Oui, je sais... l'assassin de Gouffé...mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit. Je désirais savoir où se trouve le bureau de M. Ayraull, substitut au procureur de la République.

Et tous les assistants de rire de quiproquo.

Grave accusation sur M. Garanger

Le *Petit Californien*, de San Francisco, en date du 4 janvier, publie les renseignements très graves sur M. Garanger.

Les voici :

« Une dépêche de Sainte-Hélène reçu compte des opérations, dans cette localité, de trois escrocs français, deux hommes et une femme — qui venaient de disparaître en laissant de nombreuses dettes.

« Le trio s'était fait inscrire à l'Hôtel sous les noms de E.-R. Vanaret et sa fille, de Cogne, et G. Garanger, de Jarnac. Les deux hommes, dès leur arrivée, se donnèrent pour des experts en vins et eaux-de-vie, venus dans l'intention de monter une distillerie si l'industrie leur paraissait lucrative.

« Ils ne tardèrent pas à se lier avec les principaux habitants de la ville, et entre autres un courtier français du nom de Courtois, qui s'occupait de la vente des vins dans la ville.

« Bientôt après, ils annonçaient qu'ils allaient fonder un établissement près de Sainte-Hélène, finissant insérer des annonces dans les journaux de la localité pour trouver un emplacement convenable, conclurent des marchés avec les vignerons des Alentours, signèrent un bail pour la maison du colonel Carr, etc. Bref, ils étaient devenus des personnages, et chacun s'estimait heureux de faire crédit.

« Le 12 décembre, Garanger et la jeune fille, qui passait pour la fille de Vanaret, une jolie blonde, très élégante, partirent pour Vancouver; c'est du moins ce que dit Vanaret; leur dernier dîner avait lieu le 11 au soir. Quant à lui, il resta pour surveiller les préparatifs de l'entreprise projetée.

« Le même temps, il commençait à faire des dettes. Il achetait des bijoux; il s'était fait habiller chez le maître tailleur du pays, qui attend encore? Si bien que les créanciers, commençant à s'inquiéter quelque inquiétude, présentèrent leurs notes. Cela était vers le 20 ou le 21 décembre.

« Le 22, Vanaret, qui avait la veille emprunté 500 dollars au trop confiant M. Courtois, était par le train, et, depuis, on ne l'a plus revu.

« Trois ou quatre vieilles culottes et une valise vide, trouvées dans la chambre qu'il occupait à l'Hôtel, constituent les seules valeurs qui a laissées derrière lui pour indemniser les créanciers.

La fuite de Garanger

Garanger quitte l'hôtel Terminus, avant-hier et malgré plusieurs citations du juge d'instruction ne s'est pas rendu à la Préfecture de police; son rôle semble de plus en plus étrange.

Quatrième version

Gabrielle Bompard a fait une nouvelle déclaration et donné une quatrième version de l'assassinat et du vol dont M. Gouffé a été victime.

Gabrielle prétend que Michel Eyraud a parfaitement qu'en achetant une malle à Londres, cette malle était destinée à renfermer le cadavre, mais elle ignorait, a-t-elle ajouté, que le cadavre était celui de l'huissier. Gabrielle prétend maintenant que Eyraud a tué sa victime en lui serrant la gorge avec un mouchoir, mais en jetant un masque autour du nez. M. Poupet se propose d'interroger l'accusée cette après-midi.

M. Garanger se défend

Le juge d'instruction a entendu, à midi et demi, M. Garanger qui est indigné des calomnies dont il est l'objet. M. Garanger repousse notamment toute supposition de chantage de sa part vis-à-vis de M. Chérion. Il n'a, en effet, connu la culpabilité de Gabrielle Bompard qu'après avoir rendu visite au beau-frère d'Eyraud.

Plusieurs témoins seront interrogés également entre autres M. Landry, beau-frère de la victime et une demoiselle Gouffé.

L'opinion de M. Macé sur le crime

Un rédacteur du *Gil-Blas* a causé M. Macé, ancien chef de la sûreté, la conversation suivante :

— Tout d'abord, me dit M. Macé, je crois que Gabrielle Bompard, qui a déjà détraqué des cerveaux nerveux, a eu dit qu'une partie de la vérité dans la troublaine.

Pour moi, il est hors de doute que Gouffé n'a pas été assassiné dès son entrée dans l'appartement.

Quand l'huissier est arrivé rue Tronson-Ducoudray, accompagné du rendez-vous que Gabrielle Bompard, selon toute vraisemblance, lui avait donné par lettre, il avait le certitude d'un entretien intime.

Après avoir donné sur les jonquils « petit démon » pour nous servir de l'expression attribuée à Gouffé, — quelques tapes amicales, le galant huissier a tout bonnement suivi Gabrielle dans le chambre à coucher.

Là il s'est dévêtu et mis au lit, tandis qu'Eyraud, aux aguets, était caché derrière les rideaux ou un meuble, le moment propice.

Gabrielle, elle, se sera décidée sommairement; puis, à quelque moment, Eyraud était sorti de sa cachette, se sera précipité sur l'huissier, enveloppé dans les couvertures, et, par conséquent, sans défense, terrifié d'abord, puis, la brutalité soudaine de l'attaque.

Suivi à la gorge, il a pu être, de cette façon, adroitement étranglé, à moins qu'avec la complicité de Gabrielle, Eyraud n'ait étouffé l'huissier, comme Othello dorme Desdémone.

Toute autre supposition est inadmissible. Il me paraît impossible, en effet, que Eyraud, si vigoureusement décoiffé soit-il, ait pu terrasser et étrangler Gouffé sans que ce dernier opposât de résistance et qu'il y ait eu entre l'assassin et la victime une lutte formidable.

Au surplus, je ne crois nullement que Gouffé ait été dépouillé de ses vêtements après sa mort, ou ne pratique pas un travail de ce genre et le déshabillement du cadavre en moins d'une demi-heure.

— Mais, vous ne croyez pas que cette nécessité ait obéi à l'influence d'un pouvoir suggestif?

— Non, cela n'est pas sérieux. Au reste, on suffirait à détruire cette hypothèse, c'est que M. Garanger n'a reçu, paraît-il, les confidences de Gabrielle, relativement au crime, qu'après son retour à Paris.

Gabrielle Bompard est une rouée qui connaît à merveille les hommes de notre époque. Si elle était vieille et laide, on n'en fait pas occupé. Mais elle est jeune, jolie, coquette, et, tout en étant très nerveuse sur l'image de sa personne, elle a, en dépit de cela, une sorte de bravoure qui le fait admirer d'elle.

Puis qu'on vous dit que son esprit romanesque n'a point déjà entrevu la possibilité d'un rôle héroïque?

Vous avez qu'il y a des précédents.

Croyez-vous qu'Eyraud soit resté en Amérique?

— Je le crois et je le crains.

C'est à dessein que l'emploie ces deux termes pour bien indiquer la difficulté que la police aura à s'emparer de l'assassin. Pensez donc! il y a en Amérique des pays, comme le Brésil, où les conditions d'extradition sont très rares.

Eyraud pourrait s'y réfugier sans souci d'être inquiété. Du reste, il est inutile d'aller aussi loin. En Europe même, les conditions d'extradition avec certaines nations sont illusoires.

M. Charcot et Gabrielle

Voici maintenant, d'après l'*Echo de Paris*, l'opinion du célèbre docteur Charcot, sur Gabrielle Bompard :

— J'ai observé ne répond le docteur Charcot, des faits très curieux d'assignation dans ce que l'appelle le « grand hypnotisme ».

Par exemple, je montre à un sujet, sur un papier absolument net, un serpent ou un lion exposés; l'hypnotisé manifeste immédiatement tous les signes de la terreur. Si je lui dis, une minute après, que c'est un collier, il l'admire et le caresse.

Je peux même lui ordonner d'aller voler un portemonnaie dans la poche d'un assistant; il le fera, non sans toutefois résister d'abord, s'il est honnête : il peut même obéir à cette suggestion après son réveil, le lendemain ou plusieurs jours après, au moment précis que je lui ai indiqué.

Mais ce n'est pas tout, poursuit — continue le docteur Charcot — qu'il faut interpréter ces phénomènes plutôt dans un sens restreint que dans un sens étendu. D'ailleurs, que je sache, jusqu'ici il n'y a pas eu « un seul » crime hypnotique.

Il y a seulement — selon l'expression imagée de Gilles de Tourette, — des crimes de bibliothèque.

Cela veut dire qu'en de mes sujets, si je lui ordonne d'aller tuer le directeur de la Salpêtrière, parce qu'il fait servir de mauvais flageolets à table, il frappera de coups mystérieuses dans le dos ce qu'il aura sous la main, mais sans réelle conviction et comme malgré lui.

Aggraverons-nous l'hypnotiseur ne peut donc avoir fait que Gabrielle Bompard soit venue se livrer malgré elle entre les mains de la justice.

Il convient de ne pas parler simplement du zèle, pervers, détraqué, qui a très bien pu participer consciemment à un crime.

Et si on veut soutenir son irresponsabilité — ce qu'on ne manquera sans doute pas de faire — il faudra donc étudier scrupuleusement comment elle a pu être la complice d'Eyraud dans la préméditation et dans l'exécution du crime et comment elle est restée aussi longtemps silencieuse, une fois le forfait accompli.

Et si cette preuve est acquise, le crime dont nous nous occupons aura fait faire à la science hypnotique un pas bien considérable.

Le signalement d'Eyraud

Voici le signalement de l'assassin :

Né en 1848, à Saint-Etienne. De taille moyenne, assez corpulent, les épaules larges, les yeux petits et animés d'une extrême vivacité. Bouche large, nez droit, front bombé, le menton large et assez épaisse. Quand il rit, la lèvre supérieure découvre les gencives et laisse voir les incisives qui sont nouvelles et saillantes. On remarque particulièrement cette saillie.

Taille de 1 mètre 65 environ. Démarche lourde, embarrassée, allure commune. Geste grossier, parfois exagéré — Eyraud est méridional. Parole prolixe, avec l'accent du midi et une douceur mielleuse. Manières affables décelant à la fois l'habilité experte et la ruse. L'ensemble de l'individu est plutôt sympathique.

DERNIÈRE HEURE

Le Banquet boulangiste

Paris, 27 janvier, Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Laisant, mais il était presque minuit, les auteurs de se faire entendre au milieu des chant et des cris.

M. Laisant fait l'historique du boulangisme ; il critique la *loi sur les candidatures* multiples et la Haute-Cour de justice.

A la fin de la réunion les convives sortent par petits groupes que la police disperse facilement.

Un individu crie à bas la police, il est immédiatement arrêté. Aucun autre incident.

Chronique locale

Une [illegible] Une [illegible] Dans le temps où je quittais Roubaix il y a quelques années, nous voulons parler du crime commis par Delplanque sur le jeune Hélème Decrave, se produisant en ce moment dans notre ville.

Le malheureux Delplanque, alors un jeune employé de la maison Alfred Motte et Cie, route de Wattrelos, au nom de Gaston Janssens, âgé de quinze ans, avait été chargé de toucher une somme de cinq mille francs, à la Banque Régionale, rue du Pays.

En Banque lui remit la dite somme et depuis ce moment, le jeune homme n'a plus reparu.

Y a-t-il eu crime? C'est l'hypothèse qui semble la plus vraisemblable, car Gaston Janssens, très estimé de ses maîtres, avait toute leur confiance; son père occupe une belle situation chez M. Motte et Meillassous depuis de longues années.

Le jeune Janssens a-t-il pu mystère, mais il paraît certain que le jeune Gaston Janssens aura été attiré dans un guet-apens.

Les journaux de ce jeune homme sont, comme le conçoit bien, plongés dans la plus grande désolation ; sa mère en a ressenti une telle commotion que l'on a des craintes pour sa santé.

L'incendie de chez M. Valentin. — Hier vers quatre heures, le bruit courait que, un incendie s'est déclaré chez M. Valentin, embouliste, rue Blanch-maille.

Le feu a pris on ne sait comment dans le magasin aux fourrages qui se trouvait au fond du Bâtiment.

Un employé de la maison M. Pollet, solicite, bien longtemps avant de l'obtenir, le concours de la pompe à bras du poste de la Gare. Les secours organisés par lui avec zèle admirable, avaient pu déjà faire la part du feu lorsqu'arrivèrent la pompe à vapeur.

A six heures, tout danger avait disparu.

Le magasin à fourrages contenait environ 3 à 1,000 kilos de coupage, foin et paille d'une valeur de 1,000 francs. En outre, environ 20.000 francs de fécule en dépôt dans les magasins sont presqu'entièrement gâtés par l'eau.

Il y a assurance.

Acte de dévouement. — Dimanche soir, plusieurs commerçants se trouvaient à l'estaminet tenu par M. Trigallez, en face du pont de la rue Ampère, lorsque des cris « au secours » se firent entendre venant du canal.

Un de ces commerçants, M. Emile Delys, n'hésita pas un seul instant et sans même prendre le temps de se dévêtir il descendit la berge et sauta dans le canal.

Il réussit d'abord à s'emparer de l'individu qui se débattait dans l'eau, mais il fut forcé de le lâcher pour ne pas disparaître avec lui. Après un quart d'heure de lutte, le courageux sauveteur, qu'il est malade depuis quelques jours, dut abandonner le malheureux à son triste sort.

Ce n'est qu'hier matin qu'on put retirer le cadavre de l'infortuné qu'on avait vu la veille en état d'ivresse dans les cabarets du voisinage.

Quant à M. Deslys il n'en est pas à soup d'essai; en février 1888, il sauva une jeune fille de 18 ans qui s'était jetée dans l'écluse du Calvaire.

Une arrestation pour vol. — La police a arrêté dimanche matin, vers 10 heures, le nommé Arthur Dupire, domestique, âgé de 28 ans demeurant rue de l'Alma, sous l'inculpation de vol d'un Pré-vêtement, au préjudice du sieur Parcel, signifieur, demeurant à Croix.

Une certaine somme trouvée rue de la Fosse aux Chênes, rue Archimède et rue Ad-Roplanque, âgé de 12 ans, demeurant rue Archimède, est déposée au bureau de M. le commissaire central, où on peut la réclamer. On y trouvera quelques pièces de monnaie qui ont été trouvées sur la voie publique.

Une mauvaise plaisanterie. — Les agents de garde au poste du Pesage ont grandement recevaient dimanche soir vers dix heures et demie, la visite d'un sieur Debosser qui leur déclara que des malfaiteurs s'étaient introduits chez M. Plateau, épicier rue du Fresnoy et que, à n'en pas douter, il les avait vu circuler sur le toit.

Immédiatement les agents se rendirent rue du Fresnoy où, eux aussi, aperçurent sur la cheminée, l'ombre d'une nature humaine.

L'un des représentants de l'autorité déchargea son revolver sur la silhouette animée, mais puisqu'elle ne bougeait pas, il fallait visiter la maison.

Ils firent des recherches partout, principalement sous les lits, mais ils ne découvrirent rien.

C'est au tire des spectateurs, que l'on constata ensuite que le malfaiteur avait dû briser par le vent et que personne ne s'était introduit chez M. Plateau.

HOTEL DU COMMERCE

CAFE BILLARDS. — RUE SAIN, 20, ROUBAIX

Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. 20.10.J.

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société si digne d'intérêt et malheureusement si éprouvée par l'épidémie que nous traversons, à consommer l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales comme un reconstituant tonique et fortifiants qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'ils ont leur facilité les moyens de prendre cordial bienfaisant, si justement apprécié par le corps médical, en payant bombes de cabarettes ont en la bonne pensée d'en servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables détaillants.

Exiger l'étiquette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

TOURCOING

LA

Question des Grands Travaux

Dans notre article paru vendredi dernier, sur la question des grands travaux, nous avons démontré que Tourcoing n'a au centre de la ville, de manière plus publique d'assez grande étendue pour des marchés aux bestiaux. Ces places étaient auparavant suffisantes il y a quelque trente ans, quand la ville renfermait une population de 15,000 habitants et que les hommes faits d'aujourd'hui étaient des enfants.

La ville de Tourcoing compte aujourd'hui plus de 30,000 habitants et tout fait pressentir que le chiffre de sa population atteindra 100,000 dans d'ici vingt ans.

Cet accroissement continu de notre cité impose à notre conseil municipal l'obligation de préparer l'avenir.

Si [illegible] précédents avaient eu, prévoyant, [illegible] les auraient fait des rues plus larges, plus belles de faire des sentiers d'urgence, des voitures [illegible] de croiser [illegible] d'enlever les passants qui s'avancent sur les trottoirs de bordures.

Les places publiques semelles datant de cette époque où Tourcoing naissait; la Grande Place existe depuis toujours, telle qu'elle est aujourd'hui, la petite place est née de la nécessité de faire des dépôts de charbon de bois pour les pâtisseries. Ce que le hasard a fait, la nécessité d'une époque si ancienne a fait faire, on veut le conserver religieusement tel quel aujourd'hui.

C'est pousser trop loin le respect du passé, c'est ne pas comprendre les besoins du temps présent, et surtout ceux de l'avenir.

La nécessité s'impose pour Tourcoing, d'avoir au centre de la ville un vaste espace destiné aux foires et marchés. Le seul moyen de créer cet espace, c'est de réunir la petite place (aujourd'hui place Charles-Roussel, autrefois marché au charbon), à la Grande Place et à la place des Halles. En vain ferait-on communiquer ces différentes places entre elles par des rues de 12 ou 15 mètres, elles resteront toujours insuffisantes tant qu'elles seront isolées.

La petite place, qui entre parenthèses est plus grande en espace que la Grande-Place, quand elle sera agrandie, ne sera pas plus au pied du clocher St-Christophe, sera suffisante pour abriter les marchés et le nombre des marchands s'accroîtra en raison de l'espace que nous leur offrirons.

C'est là aussi une source de revenus qui ne doit être négligée. Les foires et marchés rapportent à la ville environ 60 à 70 mille francs, il y a 15 ans, ils rapportaient à peine 30,000 fr. Dans 30 ans, en fournissant de l'espace aux marchands, le revenu actuel sera plus que doublé.

En construisant la Bourse en face du clocher Saint Christophe, outre l'inconvénient d'édifier un bâtiment biscornu, nous nous interdisons à jamais l'agrandissement de nos places publiques du centre, nous éternisons le passé, en un mot nous perpétuons la gêne actuelle.

Dans un tout récent numéro, nous avons publié un faible aperçu des finances de la ville et démontré qu'après avoir payé toutes les dépenses non obligatoires, utiles ou de simple luxe, le budget se solde par un excédent annuel de 600,000 fr. qu'on peut consacrer aux travaux publics.

Cette somme de 600,000 fr. représentant, ne l'oublions pas une année d'excédent, suffirait et bien au-delà pour payer les immeubles à exproprier pour réunir largement la petite Place à la Grande Place.

La Bourse édifiée entre l'alignement de la Petite Place agrandie de la rue Martine à la Grande Place ainsi agrandie peut-être moins que si on la construit avec quatre façades en face du clocher St-Christophe.

C'est édifice carré a ses deux bouts, régulier dans ses dispositions intérieures et extérieures, aurait un moins un aspect monumental.

Il pourrait être orné à chaque coté, d'un café élégant, de qui lui donnerait de la vie.

La Bourse telle qu'elle est et l'ensemble aujourd'hui, aura forcément un aspect morne et froid. Avant d'entreprendre la construction de ce monument dans une forme, on ne rétablit à marchander l'espace avec la commission des Bâtiments civils. Pour avoir un peu plus d'espace disponible il faut rétrécir les trois murées du côté du Nord, et il faut proposait d'élargir à 15 mètres, et qui n'en aura plus que 12. d'après le nouveau projet de la commission, dans le nouveau projet de la commission agrandissant la place du Pesage, en levant le terrain utile à cet agrandissement sur le sol d'une rue qui est [illegible] de Paris de tout le monde, et la rue [illegible] étroite, et la plus grande critique qu'on pouvait faire du projet lui-même.

La commission des Bâtiments civils demandait à ne pas exproprier plus de quinze maisons de mètres (300 environ), on en a donné 50 au plus, trouverons-telle cela suffisant.

L'espace manquant pour les installations nécessaires, il n'y aura donc plus rien pour les installations de luxe, café, magasins. Nous aurons ainsi en face du froid cocher de Saint-Christophe, un monument sans éclairage et sans animation et de dehors des deux heures de Bourse journalière, et cet édifice sera d'autant plus triste qu'il aura quatre façades, au lieu de deux, comme le Pesage.

Voyons, Tourcoing est cependant assez riche pour se payer bien d'autres travaux que ceux qui sont projetés. H. D.

Encore un incendie. — Décidément nous sommes dans une série. Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demie, la bonne de MM. Vanlaere, rue de Gand, s'éveillant pour calmer un jeune enfant qui criait, s'aperçut que des flammes s'échappaient de la maison contiguë à celle qui portant le n° 107 et occupée par M. Bérard-Dewazières, boulanger.

Elle donna l'alarme aux personnes de la maison. Presque au même moment arrivaient les agents Vandendaele et Lemaire qui, eux aussi, en faisant leur ronde, avaient aperçu le feu.

Les deux agents se signalèrent d'une façon particulière et aidés des personnes de la maison, ils eurent promptement éteint le feu.

Lorsque les pompiers arrivèrent, tout était heureusement terminé. L'incendie qui devait miner depuis longtemps et est vraisemblablement dû à un vice de construction a éclaté dans le grenier, au-dessus de la boulangerie, dans des sacs de farine placés près d'une cheminée.

Les dégâts pour le locataire s'élèvent à 1200 fr. environ et consistent en farines avariées.

Le bâtiment appartenant à MM. Vanlaert a subi un dégât évalué à 100 fr.

Il y a assurance de part et d'autre.

Les deux Tom-pouce. — Les deux mauvais garnements, Tonneau et Billard, âgés de 11 et 13 ans, dont nous avons annoncé leur évasion, ont été transférés à Lille et seront jugés aujourd'hui même par le tribunal correctionnel.

Un détail typique pour prouver les sentiments filiaux de Tonneaux à l'égard de son grand'père. On sait que les deux gamins étaient d'abord allés en pour prendre les œufs. Ils n'en trouvèrent pas et ils se vengèrent en faillir qu'ils rejetèrent aussitôt après les poules.

Mais dans la maison ils en aperçurent un, tout frais que le vieillard avait déposé sur son lit. Billard se précipita dessus, mais le petit Tonneau qui avait déjà commencé à fouiller les poches se ravisa et dit à son ami : « *Il dit avec un air sentimental : « laisse lui son œuf ne! à ce grand père.* »

A noter que les deux Tom pouce affirment qu'ils n'ont achevé que 14 francs sur les 80, dont M. Marthe dit avoir été dépouillé.

Cédernier est habitué de l'audace des deux garnements et il a dû en faire pour le dépêcher capons! capons! ah les capons!

Nouvel accident de Tramway. — Malgré le danger que l'on court à monter sur les tramways en marche, il ne se passe pas de semaine sans qu'on ait à regretter un accident dû à l'imprudence des voyageurs.

Hier, vers 9 heures du soir, un voyeur teinturier de Marq-en-Barœuil, âgé de 27 ans, Arthur Dubrue, voulut sauter dans le car à vapeur, pendant la marche, et se fit en tombant une forte blessure au bras. Après avoir reçu des soins à la pharmacie du dépôt, des tramways, il a pu rentrer chez lui. Espérons que la leçon lui profitera ainsi qu'à d'autres.

VILLE DE TOURCOING

Conditionnements des matières textiles

Entrées du 20 au 25 Janvier 1890

Soie.	»	»
Laine peignée	163	268.520
Laine filée.	152	61.900
Blousses.	6	22.414
Coton .	27	19.430
Totaux.	362	400.024

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par condition	85.980
Remis en gare aux expéditeurs	14.485
Arrivages dir par voie ferrée	16.900
Total :	116.395

Conditionnements	1,146 ./.
Titrages	96
Dégrainages	2

Le Directeur de la Condition publique

STORHAY.

LILLE

Du danger des armes à feu. — Dimanche, vers quatre heures du soir, François Vercamps, chaudronnier, demeurant rue du Fauxbourg-de-Roubaix, cité Kirsh, à Saint-Maurice, a été victime d'un accident, dû en grande partie à des armes dont il a fait preuve en cette circonstance.

Après avoir bu un peu plus que de coutume, Vercamps s'avisa de vouloir essayer un pistolet flobert qu'il avait reçu il avait lui-même transformé en fusil à piston.

Il se rendit à cet effet dans l'enclos établissement de Bonnetaire-Lefebvre qui est situé dans la rue du Vieux-Faubourg et décharga son arme. Il la rechargea et tira un second coup. Malheureusement la culasse en platine se détacha de la crosse et frappa le visage. Il en résultera pour le malheureux la perte certaine de l'œil droit et il est probable que l'œil gauche ne tardera pas à avoir le même sort. Vercamps a reçu en outre plusieurs blessures à la face.

Le docteur Chotteau qui l'a soigné en premier lieu, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

La Conférence du capitaine Binger au Grand-Théâtre. — La Société de Géographie de Lille s'est réunie dimanche dernier en séance solennelle. Pour la première fois, cette séance solennelle avait lieu au grand-Théâtre et présentait un attrait tout particulier : le capitaine Binger, le hardi et courageux explorateur du Soudan devait faire une conférence sur ses voyages en Afrique. On sait que le capitaine Binger est un ancien officier d'ordonnance du général Faidherbe.

Connaît nous l'avons dit hier, en exprimant nos regrets de ne pouvoir rendre compte du brillant compte-rendu de cette brillante réunion, la salle était comble et on remarquait à peine quelques places vacantes aux premières loges.

Beaucoup d'officiers assistaient à la séance.

Sur l'estrade d'honneur, avaient pris place MM. Paul Crépy, président de la Société ; le général Jamin ; le colonel Pennel, de l'Etat-major ; le capitaine Binger ; Gonat, recteur de l'Académie ; Brunel, directeur de l'enseignement primaire ; Fancher, Eeckman, Merchier, Henri Bossut et François Masurel, vice-président des sections de Roubaix et de Tourcoing ; Bécourt, inspecteur des forêts au Quesnoy ; Delessert ; Crépin, inspecteur des postes et télégraphes, etc.

M. Paul Crépy prend le premier la parole, après l'audition d'un morceau joué par l'harmonie des Anciens-Zouaves, qui a pris un gracieux concours à la fête.

Dans une allocution très humoristique, l'honorable président retrace les progrès accomplis par la société et rappelle la grande part qu'elle a prise à l'exploration du Congo.

Il brailli du toutheur la bienvenue au capitaine Binger, qui a bien voulu venir à Lille faire une conférence, sur le Niger, le Tchad et le Congo et la Société de Géographie.

Nadressant alors au conférencier :

Vous pouvez vous vanter, monsieur, que le soldat intrépide, le parfait patriote dont vous avez été l'officier d'ordonnance, était parmi nous, il y a quelques jours, et nous appelait « sa chère société ». Nous aurions pu hâter le plaisir de vous recevoir, mais nous avons pensé que vous aviez plus d'à-propos encore pour le faire que celui de notre séance solennelle !

Inutile de dire que ces paroles ont soulevé d'unanimes applaudissements.

Le parole est alors donnée au capitaine Binger. Après quelques mots de remerciements pour l'accueil très sympathique dont il était l'objet, M. Binger entre dans le corps du sujet, qu'il avait à traiter : l'exploration à parcourt, dans toutes ses parties, le territoire situé entre le Sénégambie et les possions du Grand-Bassin.

L'itinéraire suivi part d'abord *Du Niger au Golfe de Guinée*. Cette exploration de vingt-huit mois qui a été faite de 1887 à 1889 a été féconde en précieux résultats pour la science et pour le développement de nos relations commerciales.

Débarqué à Bakay, le capitaine Binger s'emmonte le cours du Niger. Il fit mas bien des dangers jusqu'à Bammakou, limite de nos possessions au Soudan et où cessa la civilisation. A partir de là, on est en plein désert et il faut aller à l'aventure.

Il traverse à la nage d'innombrables rivières dont les cours inexplorés n'était pas encore connus, signalant directement l'Ocean. Allié d'un roi noir, Samori, les ennemis de celui-ci le traitent à leur tour en ennemi. Si vie est menacée, sa tête mise à prix.

Il avance péniblement. Il visite Kong, une ville mysterieuse, dont le nom lui avait été cité de tous points, supérieures aux nôtres ! Il passe des traités avec les souverains, assure notre protectorat et la liberté de notre commerce sur une immense contrée et parvient à Grand-Bassam, après avoir rencontré un autre explorateur venu à sa rencontre M.Treich-Laplène.

Enfin, pendant ce voyage de vingt-huit mois, le capitaine Binger parcourt environ 4,000 kilomètres, relevé plus de 50,000 kilomètres par les renseignements obtenus, révélés à la science géographique plus de 70 peuplades différentes.

Quant aux résultats au point de vue colonial et au point de vue commercial, ils peuvent être très considérables.

Il ajoute que les bases d'un empire soudanien français existent et que, si on veut conquérir, nos enfants nous seront reconnaissant de leur avoir légué un aussi beau patrimoine.

M. Binger en terminant, au milieu des applaudissements du public et M. Crépy lui offre une médaille commémorative, la première qui ait été frappée au nom de la Société.

M. Merchier, qui a succédé à M. Renouard comme secrétaire-général, donne alors lecture du compte-rendu de l'année de la Société qui datait de cours de l'année 1889.

La conférence terminée fermine en proclamant les noms des lauréats de 1889.

Arrestation d'un honnête homme. — Dimanche matin, un honnête ouvrier menuisier, du nom d'Oscar Lemaire, demeurant Boulevard Victor Hugo, s'est vu mettre en état d'arrestation, par ordre de la Société qu'il était innocent tu délit qu'on lui reprochait.

Un escroc qui est encore inconnu avait vendu à un tripier, M. Schoen, une glace qui provenait d'un vol et pour faciliter la négociation le cet objet, il n'avait rien trouvé de mieux que de la présenter au marchand en se servant du nom de Lemaire.

L'innocence de ce dernier a été facilement établie et la police n'a pas hésité un seul instant à le remettre en liberté.

L'auteur du vol est activement recherché.

Commencement d'incendie rue Esquermoise. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage de la maison occupée par M. Bureau, graveur, rue Esquermoise, n° 6.

Les pompiers prévenus aussitôt, se sont livrés à une course inutile. A leur arrivée, tout était terminé.

Le feu s'était communiqué à une blouse qu'on avait mis sécher auprès d'un foyer et s'était communiqué à la chaise sur laquelle elle était placée.

Il n'y a pas eu d'autres dégâts.

Acte de probité. — Dimanche soir, le conducteur Caplain, de service sur le car E a trouvé dans sa voiture un bracelet en or de grande valeur qu'il s'est empressé de remettre au bureau de la compagnie où on peut en faire la réclamation.

LE NORD

Houplines-Lys. — *Acte de dévouement.* — Hier matin, vers six heures, un petit enfant nommé Gustave Coyez, âgé de 10 ans, s'amusait sur le quai situé près du poste de douanes de la Planche, quand tout-à-coup il tomba accidentellement dans la rivière.

Le douanier de service, M. Jasson, entendant les appels désespérés du malheureux, se jeta résolument à la nage et parvint à sauver l'enfant au passage.

Mais le courant étant, par suite de la crue de la Lys, des plus impétueux, le préposé de douanes, quoique excellent nageur, ne put gagner le bord qu'avec l'aide d'une perche que lui tendit une personne.

On nous rapporte que le douanier Jasson s'est déjà signalé 10 a quelques années à Frelinghien, en sauvant au péril de sa vie un militaire sur le point de se noyer.

La conduite de cet brave homme mérite d'être signalée à l'autorité supérieure.

Vred. — *Incendie.* — Le 24 de ce mois un incendie a consumé une meule contenant 3400 gerbes de lin, appartenant à M. Deneuvillers, cultivateur. La cause de sinistre est inconnue.

La perte évaluée à 900 francs est couverte par une assurance.

Arleux. — *Un suicide.* — Hier matin, on retirait d'une mare, à l'ouest, dite aux galets des territoires d'Arleux et de Palluel, le cadavre de la jeune E... de cette dernière commune, âgée de 16 ans. Cette malheureuse s'était donné volontairement la mort par suite de chagrins d'amour, ainsi que l'a fait connaître une lettre trouvée sur elle.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DU FAUBOURG DE PARIS

La victime de l'accident de chemin de fer du faubourg de Paris, M. Lalaux, âgé de 53 ans, est morte dimanche à dix heures du matin.

L'enterrement aurai lieu aujourd'hui mardi.

Nécrologie. — A Valenciennes, Arthur Hawelz, âgé de 38 ans, et Alfred Hemale, 42 ans, tous deux sujets belges, expirées de France.

Terrible Accident de Chemin de fer

A BEUVRAGES

Dimanche,